



# NOYAL-BRECE FOOTBALL CLUB

## Règlement Intérieur 2026-2027

### - 1 - Les Inscriptions et Cotisations

- Les licences seront validées par le club, puis par la LBF, uniquement après réception du dossier d'inscription complet (ou renouvellement dématérialisé en ligne) et le règlement de la cotisation.

Sans licence validée, un joueur ne peut jouer en compétition.

Pour l'entraînement, avant un renouvellement, une période de 15 jours maxi, avant règlement, sera tolérée.

- Pour un essai au club, une période de 3 semaines maxi sera tolérée, avant signature, le club se dégageant de toute responsabilité en cas d'accident.
- **Les joueurs s'engagent avec le club pour la saison complète**, aucune autorisation de le quitter en cours de saison ne sera délivrée, sauf cas exceptionnel (mutation professionnelle, déménagement avéré éloigné du club par ex.)
- Pour les joueurs exerçant une fonction de dirigeants d'équipes ou membres de Commissions, la cotisation leur est demandée en début de saison, remboursement de 50 % de cette cotisation en fin de saison, si le dirigeant a bien assuré sa mission au sein du Club.
- Le club n'accepte pas les chèques vacances.
- Aucun remboursement de cotisation ne sera possible après le 30 septembre de la saison en cours, déduction faite de la valeur de la licence auprès de la FFF qui est de 22,50 € (pour la saison 2024/2025).
- La date limite de dépôt au club des dispositifs d'aide aux cotisations (prise en charge par les CE et Carte Sortir) est fixée au 30 novembre de la saison en cours.
- 

### - 2 - Autorisation parentale

Le représentant légal du joueur (se) mineur (e) qui valide la licence en ligne autorise :

- son fils sa fille à pratiquer le football au club de Noyal Brécé FC,
- à le (la) faire transporter par une tierce personne, pour les besoins de toutes les activités au sein du club
- à le (la) faire hospitaliser et lui faire pratiquer tous les soins, y compris interventions chirurgicales avec anesthésie générale, en cas de nécessité.

Les personnes à prévenir en cas d'urgence sont celles dont les coordonnées sont confirmées lors de la validation de la licence en ligne.

### - 3 - Le Droit à l'image

- En signant sa demande de licence tout adhérent au NBFC (ou son représentant légal pour les mineurs), dirigeant ou joueur, autorise l'association à utiliser toutes les images, photos ou vidéos sur lesquelles il est susceptible d'apparaître et ce afin d'illustrer des documents (article de presse, site web, .....).
- Tout licencié qui refuse la publication de photos le représentant doit en faire part par écrit à l'association lors de son inscription.

### - 4 - Réseaux sociaux

Le respect du club, (son image, ses valeurs et ses adhérents) doit être permanent, que ce soit à l'intérieur du stade ou à l'extérieur de celui-ci.

A ce titre, le Comité Directeur rappelle que chacun est responsable des informations, des commentaires ou des images qu'il fait véhiculer notamment sur internet (via des réseaux sociaux tels que Face book, Twiter, Instagram,.....).

Le bureau du NBFC se réserve le droit de sanctionner tous les débordements, toutes déclarations ou photos qui nuiraient à l'image ou à la réputation du club ou de l'un de ses membres.

## - 5 - Les Entraînements

- La participation aux entraînements est souhaitable, car elle permet la progression individuelle et collective, en cas d'impossibilité les joueurs ont l'obligation d'informer leur entraîneur ou éducateur.
- Les horaires indiqués sont les horaires de début d'entraînements, les joueurs sont tenus d'arriver 10 minutes avant, pour se changer.
- La tenue doit être adaptée aux conditions de jeu (temps et type de terrain). Les crampons vissés sont interdits sur le terrain synthétique. Le port des protège-tibias est obligatoire. La paire de chaussettes club, fournies en début de saison n'est pas autorisée pour l'entraînement.

## - 6 - Les Matches

- La convocation aux matches est de la responsabilité du coach d'équipe, ses décisions peuvent faire l'objet d'explications mais ne sont pas contestables, ni par les joueurs, ni encore moins par toute personne non adhérente au club. Tout comportement contraire, pourra entraîner des sanctions, soit de la part du responsable, soit sur une décision du comité directeur dans le cas le justifiant.
- Les convocations sont affichées sur le site internet du club (<http://www.noyalbrecefc.com>).
- Les horaires indiqués sont ceux de rassemblement aux Stades de Noyal ou de Brécé.
- En cas d'absence prévue, les joueurs doivent prévenir les entraîneurs au moins 72H avant le match.
- Tout retard ou absence injustifié ou répétitif pourra faire l'objet d'une sanction par le responsable d'équipe. (non convocation, rétrogradation en équipe inférieure...)
- En cas d'impondérables : annulation, report... les informations seront portées et sur le site internet, le plus tôt possible, les joueurs ne seront pas appelés individuellement.

## - 7 - Hygiène

- La douche est conseillée et souhaitable, sauf indication médicale qui doit être donnée aux éducateurs.
- Une tenue de rechange est obligatoire, les enfants ne doivent pas être en chaussures de football, principalement lors du transport par d'autres parents.

## - 8 - Les Tenues - Le Matériel

- Les maillots et shorts sont la propriété du club et doivent être remis, par les joueurs, sous la responsabilité du dirigeant d'équipe dans les sacs ou caisse après chaque match.

### **Les joueurs doivent être fiers de porter les couleurs du club et les respecter !!**

- Pour les catégories U11 à U18, le lavage des maillots est assuré par les parents selon un planning établi par le responsable d'équipe, les tenues propres sont à retourner la semaine suivante au responsable d'équipe.
- Chaque joueur doit participer naturellement au rangement des matériels (entraînements et matchs).

## - 9 - Les Assurances – Les Accidents

- La licence sert de couverture en cas d'accident et permet le remboursement des frais médicaux après la sécurité sociale et les mutuelles, elle permet également un remboursement partiel d'indemnités journalières, à l'inscription les joueurs peuvent souscrire une assurance complémentaire pour les indemnités journalières.
- En cas d'accident ou traumatisme reçu lors d'un match, demander au dirigeant de porter les faits sur la feuille de match et dans tous les cas les (matches ou entraînements) le joueur ou le représentant légal doit faire une déclaration d'accident dans les 48 heures.

<https://www.assurfoot.fr/closed>

<https://www.assurfoot.fr/pub/closed-assets/241007-HELMETTSPORT-DECLARATION-SINISTRE-FFF.pdf>

pour tout renseignement Helmet Assurances 02 31 06 11 60.

## - 10 - Les sanctions

- Les cartons rouges pénalisent le Club de manière sportive avec des matchs de suspensions et financière avec le coût du carton. Les cartons rouges font bien partie de notre sport, mais ceux liés aux mauvais comportements et qui nuisent à l'image du club doivent être réprimés.

Tous les joueurs et Dirigeants qui auront 1 match de suspension ou plus seront dans l'obligation d'assurer autant de matchs d'arbitrage le samedi auprès des jeunes ou le dimanche auprès des équipes seniors.

Pour toutes sanctions (coup volontaire, pied, coup de poing, etc...), contestation, insulte, le licencié ou le Dirigeant devra rembourser la moitié de l'amende et en cas de récidive la totalité de l'amende.

Ces sanctions devront être totalement purgées avant une nouvelle convocation.

En tout lieu et toutes circonstances, tout licencié du club en est le représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables. Chaque licencié s'engage à être respectueux de toutes les règles citées dans ce règlement et s'engage aux matchs comme aux entraînements sur et autour des terrains (tribune, foyer, ...) à respecter l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants, les supporters et les arbitres.

Tout adhérent qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif. Dans ce dernier cas, la licence ne sera pas remboursée.

## - 11 - Les mutations

- Les **joueurs s'engagent avec le club pour la saison complète**, aucune autorisation de le quitter en cours de saison ne sera délivrée, sauf cas exceptionnel (mutation professionnelle, déménagement avéré éloigné du club par ex.)

### • **Départ du club :**

Un joueur qui part dans un autre club et demande son retour au NBFC:

- dans la même saison devra payer la totalité de sa démission et la cotisation licence.
- dans la saison qui suit devra payer la moitié de la démission et la cotisation licence.

### • **Arrivée au club :**

Un joueur muté arrivant au NBFC **devra payer sa cotisation licence et la moitié du montant de la démission qui nous est facturée par la FFF, (90 € pour la saison 2024-2025), moitié qui sera déduite de sa cotisation l'année suivante.**

## - 12 - Arbitrage des catégories « jeunes » et actions « bénévole au club »

En signant sa licence chaque joueur senior s'engage à arbitrer deux matchs lors de la saison dans les catégories « Jeunes » le samedi matin ou après-midi.

Pour ceux qui ne peuvent pas arbitrer le samedi du fait de leur travail, il leur sera demandé de s'engager dans 2 actions bénévoles autres du club.

## - 13 - Les règlements internes et le Fair-Play

- Les adhérents du NBFC, joueurs et dirigeants s'engagent en signant leur demande de licence à **respecter ce Règlement interne du club et la charte du Fair-Play et du Respect.**

Règlement établi le 01-06-2026

L'Equipe Dirigeante